

# Projet de centrale Mercier

Présentation du projet au  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

Novembre 2001

[1\* ] Mesdames et messieurs, bonsoir.

Je m'appelle Patrick Arnaud et j'interviens aujourd'hui à titre de porte-parole de l'équipe projet de la centrale Mercier.

Permettez-moi de vous présenter :

- monsieur Benoit Gagnon, chargé de projets en environnement,
- et monsieur Pierre Guertin, ingénieur en planification.

Ensemble, nous nous efforcerons d'apporter toutes les précisions nécessaires sur le projet.

[2] Au cours des prochaines minutes, nous aborderons quatre grands thèmes, soit :

- la raison d'être du projet,
- la nature du projet,
- l'accueil du milieu,
- et, enfin, les impacts du projet et les mesures que nous entendons prendre afin de les atténuer.

---

\* Les chiffres entre crochets font référence aux transparents projetés pendant la présentation.

### [3] 1. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Commençons par la raison d'être du projet. Pourquoi Hydro-Québec veut-elle construire une centrale de 60 MW au pied du barrage Mercier, sur la rivière Gatineau?

En fait, depuis plusieurs années, la demande d'électricité augmente au Québec et on prévoit que cette croissance se poursuivra pendant les prochaines années.

### [4] LES PRÉVISIONS D'ICI 2004

Selon le *Plan stratégique 2000-2004* d'Hydro-Québec, la croissance de la demande en électricité au Québec entraînera, en 2004, des ventes additionnelles de 17,4 TWh par rapport à 1999.

Précisons qu'un térawattheure équivaut à un milliard de kilowattheures. Précisons également, à titre de référence, que le Québec consomme actuellement environ 150 TWh par année.

Environ 20 % de l'énergie nécessaire à la réalisation des ventes additionnelles prévues de 17,4 TWh proviendra de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique. L'autre 80 % proviendra de l'échéance de contrats de ventes d'énergie à long terme.

#### LES PRÉVISIONS APRÈS 2004

Hydro-Québec prévoit que la demande annuelle d'électricité continuera à augmenter après 2004. Cependant, pour avoir des données plus précises, il faut se référer à la période de 2002 à 2006, qui est la prochaine période couverte par le plan stratégique d'Hydro-Québec.

Selon ces prévisions, la croissance de la demande en électricité au Québec entraînera, en 2006, des ventes additionnelles d'environ 13 TWh par rapport à 2001, prévisions qui tiennent compte d'un ralentissement de l'activité économique amorcé en 2001.

## [5] PARACHÈVEMENT DU POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE

Conformément à l'une des stratégies énoncées dans son *Plan stratégique 2000-2004*, afin d'assurer à la société québécoise un approvisionnement en électricité fiable et à des conditions concurrentielles, Hydro-Québec entend poursuivre le parachèvement du potentiel hydroélectrique et l'optimisation des rivières déjà aménagées.

La centrale Mercier, avec une puissance installée de 60 MW et une production d'énergie annuelle moyenne d'environ 280 GWh\* est l'un des projets que l'entreprise met de l'avant pour satisfaire en partie l'augmentation de la demande d'électricité et poursuivre le parachèvement du potentiel hydroélectrique.

---

\* Un gigawattheure (GWh) équivaut à un million de kilowattheures, tandis qu'un térawattheure (TWh) équivaut à un milliard de kilowattheures.

## [6] TROIS CONDITIONS

Comme vous le savez, selon l'approche développée par l'entreprise depuis plusieurs années, tout nouveau projet d'Hydro-Québec doit respecter les trois conditions essentielles suivantes :

- être acceptable sur le plan environnemental ;
- être accueilli favorablement par les communautés locales ;
- être économiquement rentable, à la lumière des conditions du marché.

[7] Or, le projet de la centrale Mercier a peu d'impacts environnementaux puisque, notamment, le site comporte déjà le barrage Mercier et que l'implantation de la centrale n'entraînera pas de modification de la gestion du réservoir Baskatong. Par conséquent, le projet répond à la première des trois conditions, c'est-à-dire l'acceptabilité environnementale.

[8] Quant à la deuxième condition, qui est l'acceptabilité sociale, les démarches de communication effectuées, les différents échanges ainsi que les résolutions de conseils municipaux et d'organismes nous amènent à conclure que le projet fait l'objet d'un large consensus dans le milieu.

[9] Enfin, en ce qui concerne la troisième condition, compte tenu du barrage existant et des équipements relativement modestes à mettre en place, le projet Mercier répond aux objectifs de rentabilité de l'entreprise.

Voilà essentiellement pourquoi Hydro-Québec a déposé l'étude d'impact de la centrale Mercier au ministre de l'Environnement en février 2001, en vue d'amorcer la procédure d'évaluation de ce projet et d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.

## [10] 2. NATURE DU PROJET

Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet Mercier.

### [11-19] LE RÉSERVOIR BASKATONG

Situé dans les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle, au nord de la 117, le réservoir Baskatong est l'agrandissement d'un lac existant. Ce réservoir d'une superficie de 394 km<sup>2</sup> régularise le débit de la rivière Gatineau depuis 1927. Il sert à accumuler de l'eau pour répondre aux besoins de production énergétique des centrales Rapides-Farmers, Chelsea et Paugan, établies en aval du barrage Mercier. Il a également pour fonction de réduire les effets des crues qui se produisent en aval, notamment à Maniwaki, en raison de la confluence de la rivière Gatineau et de la rivière Désert.

## [20] LE NOUVEL AMÉNAGEMENT

Depuis plusieurs années, Hydro-Québec étudie la possibilité d'exploiter le potentiel hydroélectrique qu'offre le barrage Mercier. À cet effet, plusieurs études ont été réalisées, les plus récentes entre 1993 et 2000.

Parmi ces études, trois variantes ont été analysées :

- deux d'entre elles comportaient une centrale adjacente au barrage actuel, en rive ouest, avec option d'un canal de fuite excavé sur près de 1,5 km;
- tandis que la troisième variante se situait plus loin, sur la rive est du réservoir Baskatong, avec un canal de fuite au lac Bitobi et un canal entre ce lac et la rivière Gatineau.

Toutes ces variantes entraînaient une modification des niveaux d'eau dans le réservoir Baskatong et la rivière Gatineau par rapport aux niveaux d'exploitation actuels.

Hydro-Québec a donc continué à chercher un projet qui engendrerait le minimum de variation pour la gestion du réservoir Baskatong et le niveau de la rivière Gatineau.

[21] Le barrage Mercier est composé de deux parties :

- une partie évacuateur, qui permet précisément d'évacuer l'eau lors des crues;
- et une partie pertuis de fond, qui permet de régulariser le débit de la rivière. Les pertuis sont des ouvertures d'évacuation situées dans la partie inférieure du barrage.

[22] La variante finalement retenue consiste à utiliser le barrage Mercier tel qu'il est et à construire [23] une centrale de surface en rivière, du côté est, au pied de la section abritant les 18 pertuis de fond du barrage Mercier.

[24]. Comme l'eau sera soutirée directement du barrage par six des pertuis centraux de cette structure, il n'y aura pas de canal d'amenée à la centrale. Toutefois, il y aura un canal de fuite de 150 m de longueur afin de rejoindre la partie profonde de la rivière.

[25] Équipée de six groupes turbines-alternateurs, la centrale exploitera une chute nette maximale de 18,3 m au débit d'équipement de 360 m<sup>3</sup>/s pour une puissance installée de 60 MW et une production annuelle moyenne d'environ 280 GWh.

À titre indicatif, la consommation de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau a été de 352 GWh en l'an 2000.

[26] L'accès à la centrale sera assuré par le chemin existant du Barrage-Mercier qui relie le barrage à la route 117 sur la rive ouest, par la crête du barrage et par un chemin de 300 m qui sera construit sur la rive est et qui permettra d'accéder à la future centrale située au pied du barrage.

Le poste de départ et la ligne de raccordement au poste de Grand-Remous ont fait l'objet d'une étude d'avant-projet qui a permis de définir un tracé préférentiel. Ce tracé a été présenté à la mi-septembre 2001 aux principaux représentants du milieu.

[27] La centrale ayant été conçue pour ne turbiner que le débit historiquement déversé au barrage, la gestion du réservoir Baskatong et de la rivière Gatineau ne sera pas modifiée.

[28] Après l'obtention des permis nécessaires, Hydro-Québec estime que les travaux de construction sur le site pourraient commencer à l'été 2003 et que la centrale Mercier pourrait être mise en service au printemps 2005.

Le coût du projet est estimé à 62,5 millions de dollars, excluant les intérêts, l'inflation ainsi que les travaux de raccordement de la centrale au réseau de transport.

### [29] 3. ACCUEIL DU MILIEU

Abordons maintenant le troisième thème de la présentation : l'accueil du projet par les gens de la région.

Précisons d'abord qu'Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de communication et de relations avec le milieu afin d'informer et de consulter les personnes, les groupes et les organismes concernés par le projet.

[30] Les travaux seront exécutés sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau qui s'est prononcée en faveur du développement du potentiel hydroélectrique au barrage Mercier, en février 2001, c'est-à-dire après la présentation des études d'avant-projet aux municipalités locales.

Lors des consultations sur les variantes de 1995 et lors des séances d'information tenues en 2000 et en 2001, la majorité des publics rencontrés se sont montrés favorables au projet d'ajout d'une centrale au barrage Mercier, à l'exception de la communauté algonquine de Kitigan Zibi, qui serait favorable si elle bénéficiait de retombées découlant du projet.

Quant aux populations riveraines vivant tant en amont qu'en aval du barrage Mercier, elles se sont dites rassurées du fait que la présence de la centrale ne changera pas le débit de la rivière Gatineau et le niveau du réservoir Baskatong.

#### [31] 4. IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Nous en sommes maintenant au dernier thème de cette présentation : quels sont les impacts du projet et quelles sont les mesures que nous prendrons pour les atténuer?

Les sources d'impact du projet ont été déterminées pour la phase de construction et la phase d'exploitation.

[32] Les impacts environnementaux que le projet est susceptible d'entraîner seront limités dans l'espace, soit dans la zone comprise entre le barrage Mercier et les municipalités de Grand-Remous et de Lytton, et seront généralement limités dans le temps, c'est-à-dire pendant les deux années de la construction.

Les impacts en phase construction et en phase exploitation seront gérés par des mesures d'atténuation ou de compensation qui en réduiront sensiblement l'ampleur.

### [33] MILIEU PHYSIQUE

Les conditions hydrauliques locales, le régime thermique et la qualité de l'eau sont les principales composantes du milieu physique qui seront touchées par le projet. La présence de la centrale et du canal de fuite modifiera la vitesse d'écoulement et la profondeur de l'eau dans la rivière Gatineau sur une distance d'environ 150 m. Les travaux d'aménagement de l'ouvrage de fermeture de la zone des travaux (le batardeau) et les travaux d'excavation occasionneront une modification temporaire de la qualité de l'eau en aval, notamment la turbidité.

Afin d'atténuer ces impacts, on évitera de pomper vers la rivière les sédiments contenus dans l'eau de la zone des travaux. Un suivi de la qualité de cette eau retournée à la rivière sera assuré durant toute la phase de construction.

Pendant la phase d'exploitation, une diminution de la température de l'eau inférieure à 2 °C est prévue au printemps et en été, en aval immédiat du barrage Mercier, puisque la centrale puisera l'eau quelques mètres plus profondément dans le réservoir. Cette faible diminution de la température de l'eau n'entraînera aucune modification de la fraye des poissons.

[34] MILIEU BIOLOGIQUE

La principale composante du milieu biologique susceptible de subir des impacts importants est l'habitat du poisson.

Durant la phase de construction, les principaux impacts seront causés par l'excavation du canal de fuite ainsi que par l'installation de l'ouvrage de fermeture de la zone des travaux. Les principaux impacts seront la perte d'une faible aire de fraie (150 m<sup>2</sup>, zone rouge hachurée) ainsi que la perturbation de l'habitat du poisson.

Ces impacts seront atténués en réalisant les travaux sensibles à l'extérieur de la période de fraie printanière en mai et en assurant diverses activités de suivi des poissons.

Pendant la phase d'exploitation, la portion amont de la frayère sera perturbée par la modification des caractéristiques hydrauliques due à la présence du canal de fuite. La superficie de l'aire de fraie en eaux vives qui sera perdue est estimée à 400 m<sup>2</sup> (zone en rouge).

Pour compenser ces pertes totalisant 550 m<sup>2</sup> (c'est-à-dire la zone perdue pendant la construction et la zone perdue pendant l'exploitation), une zone de 1 300 m<sup>2</sup> sera aménagée à proximité du canal de fuite (zone en blanc hachuré). Dans ce nouvel aménagement, environ 850 m<sup>2</sup> présenteront des conditions adéquates pour la fraie du doré jaune et des corégoninés sous un débit variant entre 50 et 150 m<sup>3</sup>/s. Ainsi, selon le débit, ce nouvel aménagement devrait permettre de compenser l'équivalent des zones perdues.

[35] Pendant la phase d'exploitation, Hydro-Québec effectuera le suivi du régime thermique, c'est-à-dire de la température de l'eau, et effectuera le suivi de la reproduction des poissons frayant au printemps et à l'automne.

[36] De plus, les travaux entraîneront la perte temporaire d'une aire d'alimentation du pygargue à tête blanche, communément appelé aigle à tête blanche. Des mesures d'atténuation particulières, comme la sensibilisation des travailleurs, l'accès limité au site de nidification et l'apport complémentaire de nourriture seront appliquées au besoin.

### [37] MILIEU HUMAIN

La réalisation du projet générera peu d'impacts sur le milieu humain. Les principaux effets seront surtout ressentis pendant la phase de construction, principalement l'été.

Il s'agit notamment des inconvénients liés à l'augmentation de la circulation de véhicules lourds sur le chemin du Barrage-Mercier, à la perturbation des activités récréatives pratiquées à proximité du barrage et à l'accroissement du niveau du bruit qui sera perçu plus particulièrement par les propriétaires de deux chalets.

L'inventaire des zones de potentiel n'a pas permis la découverte de site archéologique dans la zone des travaux. Par ailleurs, il n'y aura pas d'impact sur les activités forestières régionales.

La centrale ne sera pas visible à partir du réservoir Baskatong. Elle modifiera de façon permanente le paysage riverain du barrage Mercier, toutefois, elle s'y intégrera aisément étant donné la compatibilité fonctionnelle des deux ouvrages.

[38] EFFETS CUMULATIFS DU PROJET

Conformément à *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Hydro-Québec a aussi réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet.

L'analyse réalisée indique que les composantes valorisées du milieu subiront peu les effets cumulatifs pouvant découler des aménagements existants, de la réalisation du projet de la centrale Mercier et des activités ou projets futurs actuellement prévus.

[39] Toutefois, afin d'assurer la protection de l'environnement pendant toute la durée des travaux, un programme de suivi concernant notamment la qualité de l'eau, la reproduction des espèces de poissons et l'utilisation du secteur par le pygargue à tête blanche permettra de détecter et de gérer tout impact non prévu.

Hydro-Québec exercera, par la suite, un suivi environnemental afin de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et de procéder au besoin aux ajustements nécessaires, en accord avec le ministère de l'Environnement du Québec.

#### [40] RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Ce projet estimé à 62,5 millions de dollars contribuera, dans la phase de construction, à la création d'emplois locaux et à l'achat de biens et de services de l'ordre de 10 620 000 \$ pour les régions administratives des Laurentides et de l'Outaouais.

De ce montant, près de 6 800 000 \$ seront des retombées directes. L'application de mesures visant à favoriser l'emploi de main-d'oeuvre locale et la sous-traitance permettra d'optimiser les retombées du projet.

L'ensemble des dépenses effectuées durant cette phase permettra de maintenir ou de créer de l'emploi à raison d'environ 85 années-personnes entre 2003 et 2005.

En phase d'exploitation, les retombées régionales découlant de l'entretien de la centrale sont évaluées à quelque 686 000 \$ par année.

Enfin, signalons qu'un pourcentage pouvant aller jusqu'à 2 % du montant estimé du projet sera remis au milieu pour des initiatives locales.

## [41] CONCLUSION

Le projet de la centrale Mercier est élaboré à la suite d'études techniques et environnementales rigoureuses. Ces études démontrent clairement le peu d'impacts environnementaux de la construction d'une centrale au pied d'un barrage existant, sur une rivière déjà aménagée.

Rappelons à nouveau que la gestion du réservoir Baskatong et de la rivière Gatineau demeurera inchangée et que les impacts environnementaux du projet peuvent être atténués par des mesures appropriées.

Ce projet a été bonifié avec la collaboration des gens du milieu. Enfin, ce projet répond aux besoins en électricité des Québécois en respectant les critères de rentabilité de l'entreprise.

[42] Nous pouvons conclure que le projet de centrale Mercier s'inscrit dans une volonté de développement durable.

En terminant, je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de notre équipe pour répondre avec le plus de justesse possible à toutes vos questions.

Merci de votre attention.